



**INSTRUCTION N° 08-2007 DU 24 OCTOBRE 2007 PORTANT CREATION
D'UN COMITE DE REFLEXION ET DE PILOTAGE DE LA PREPARATION
DU CADRE REGLEMENTAIRE PORTANT SYSTEME COMPTABLE FINANCIER
DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS**

Article 1^{er} : Dans le cadre de la mise en place du nouveau système comptable financier, il est créé au sein de la Banque d'Algérie un comité de réflexion chargé de la préparation du cadre réglementaire relatif au système comptable financier des banques et établissements financiers

Article 2 : Une décision du Gouverneur relative à la mise en place de ce comité, définira sa composition, ses attributions ainsi que l'échéancier des travaux en adéquation avec la promulgation des textes légaux et réglementaires.

Article 3 : A titre transitoire, la Direction Générale de l'Inspection Générale et la Direction Générale des Etudes de la Banque d'Algérie suivront l'évolution du cadre légal et réglementaire relatif au système comptable financier national.

**Le Gouverneur
Mohammed LAKSACI**